

## Durée :

- Formation à temps plein sur 8.5 mois
- 635 h en centre de formation, 112 h à distance
- 420 h en entreprise,
- de septembre à mi-mai.

## Lieu :

Fauville en Caux

## Modalités pédagogiques :

- Présentiel / Distanciel
- Pratiques sur plateaux techniques
- Utilisation des ressources numériques

**Coût de la formation :** à partir de 7 650 €  
Pour connaître le tarif d'un bloc en particulier,  
se référer au site «[www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)»

## Financement :

Des prises en charge sont possibles selon le profil du candidat, se référer au site internet ou contacter le secrétariat.

## Rémunération :

Possibilité de bénéficier d'une rémunération selon le profil du candidat, se référer au site internet ou contacter le secrétariat.

## Contact secrétariat :

 Tél. 02 35 95 97 04

 [cfppa.fauville@educagri.fr](mailto:cfppa.fauville@educagri.fr)

 1333 rue Bernard Thélu

Fauville en Caux – 76640 Terres de Caux

 [www.cfppa.naturapole.fr](http://www.cfppa.naturapole.fr)

## Aménagements Paysagers

Ce diplôme est également accessible  
en formation par apprentissage ou en VAE ([naturapole.fr](http://naturapole.fr))

### Objectifs de la formation

Le BP Aménagements paysagers est une formation diplômante de niveau 4 qui permet à son-sa titulaire d'être capable :

- de faire une analyse préalable à l'intervention sur un aménagement ;
- d'organiser un chantier en amont de l'intervention ;
- de suivre un chantier ;
- d'encadrer une équipe sur un chantier ;
- de réaliser les travaux de mise en place et d'entretien des végétaux ;
- de réaliser l'implantation et entretien des infrastructures ;
- de réaliser la maintenance des matériels, machines et équipements.

Le BP Aménagements paysagers permet d'acquérir la capacité professionnelle agricole de niveau 4 et donc de bénéficier des aides de l'Etat à l'installation.

Pour les débouchés professionnels, se référer au site internet [www.cfppa.naturapole.fr](http://www.cfppa.naturapole.fr)

### Public concerné :

- Demandeur-es d'emploi,
- Salarié-es (statuts PTP, CDD ou CDI, ou contrat de professionnalisation),
- Particuliers,
- Etre sorti du système scolaire depuis plus de 9 mois.
- Ne pas avoir bénéficié d'une formation certifiante financée par la Région Normandie au cours des 12 derniers mois.

### Conditions d'admission

- Etre âgé-e de 18 ans minimum
- Avoir 1 an d'activité professionnelle et être titulaire d'un CAPA ou d'un diplôme de niveau équivalent ou classe de 2nde
- ou** • Avoir 1 an d'activité dans le domaine
- ou** • Avoir 3 ans d'activité dans un autre domaine
- Avoir un projet professionnel déterminé et des aptitudes pour entrer en formation qualifiante

Suite au positionnement, des aménagements de parcours peuvent être proposés.



## Contenu de la formation

<p><b>5 Unités Capitalisables Nationales</b></p>	<p>Bloc 1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant</li> <li>• Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage</li> </ul> <p>Bloc 2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer le travail pour un chantier</li> <li>• Coordonner le travail sur un chantier</li> </ul> <p>Bloc 3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal</li> <li>• Réaliser les travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux</li> </ul> <p>Bloc 4 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser des travaux de plantation</li> <li>• Réaliser des travaux de végétalisation par semis</li> </ul> <p>Bloc 5 : Mettre en place des infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser des murets et des escaliers</li> <li>• Mettre en place de revêtements</li> </ul>
<p><b>UCARE</b></p>	<p>Unité Capitalisable d'Adaptation à l'Emploi</p>

## Evaluation - Validation

La formation est composée de 6 unités capitalisables. Ces unités capitalisables correspondent à des capacités professionnelles. On distingue les 5 unités capitalisables nationales, décrites dans un référentiel national de l'unité capitalisable locale.

Le stagiaire passe des unités, chaque unité acquise est valable pendant 5 ans. Le diplôme est obtenu lorsque toutes les UC ont été passées avec succès.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme.

## Chiffres clés

- Taux de réussite à l'examen : 81.82 % (calcul sur les 5 dernières années)
- Taux de satisfaction : 100 % (calcul sur les 5 dernières années)
- Taux d'insertion professionnelle (sortants 2020 FCA, à 6 mois) : 80.35 %

### Contact secrétariat :

📞 Tél. 02 35 95 97 04  
✉ cfppa.fauville@educagri.fr

📍 1333 rue Bernard Thélu  
Fauville en Caux  
76640 Terres de Caux  
🌐 [www.cfppa.naturapole.fr](http://www.cfppa.naturapole.fr)



[cfppa.naturapole.fr](http://cfppa.naturapole.fr)